



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 16 juin 2014

### **Prévoyance : la MNT reconnue pour son expertise en matière de gestion du risque et de la tarification**

**La MNT est le premier intervenant concernant les garanties maintien de salaire pour les agents de la Fonction publique territoriale, et le seul à cette heure, à avoir obtenu la certification de ses tables d'expérience pour ses garanties complémentaires au statut. Ces tables contribuent fortement à établir une tarification cohérente, durable, au plus près de la réalité des risques, dans les contrats prévoyance souscrits par les collectivités locales.**

La certification de ses tables d'expérience constitue pour la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), N°1 du secteur avec 466 000 adhérents en prévoyance, une nouvelle reconnaissance de son expertise unique en prévoyance dans ce secteur et de son professionnalisme pour la tarification de ce risque.

Les tables d'expérience permettent d'être en mesure **d'anticiper** avec le plus de précision possible la **durée d'un arrêt** de travail et par conséquent de mieux maîtriser le risque assuré, **et donc son coût réel**.

Or la maîtrise financière est un point essentiel pour les collectivités locales qui ont décidé de participer à la couverture prévoyance de leurs agents. Elle constitue d'ailleurs **un axe majeur de la réglementation sur la participation de l'employeur territorial** au financement de la protection sociale de ses agents.

En effet, cette maîtrise **permet à la collectivité d'assurer vis-à-vis des partenaires sociaux et des salariés la stabilité des engagements contractuels** de l'intervenant qu'elle a choisi. Il s'agit donc d'un outil de pilotage et de maîtrise financière **stratégique**.

Un assureur doit en effet provisionner dès l'année de sa survenance l'ensemble des paiements liés à un arrêt de travail, à un moment... où il en ignore la durée réelle future. Or, du fait des spécificités du statut des agents de la Fonction publique territoriale en matière d'incapacité et d'invalidité, mais aussi des caractéristiques des arrêts de travail dans ce secteur, il n'existe pas de référence de marché pour en évaluer la durée moyenne d'un arrêt de travail.

Par conséquent, pour anticiper correctement le coût futur des arrêts de travail dans la Fonction publique territoriale un assureur ne peut que **s'appuyer sur l'observation des arrêts passés** dont il a eu connaissance.

La MNT dispose d'une **base de données unique en France s'étalant sur une dizaine d'années** concernant plusieurs centaines de milliers de cas et recensant plusieurs millions d'indemnisations.

Cet historique lui a permis d'établir ses propres **tables d'expérience en incapacité de travail et invalidité**, qui ont été par la suite certifiées par un actuair habilité. Cette habilitation est accordée par

une Commission d'Agrément, de niveau professionnel. L'utilisation de ces tables est reconnue par la réglementation et **par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** qui peut les auditer à tout moment.

**Aujourd'hui, ces tables de prévoyance maintien de salaire complémentaire au statut sont les seules à être certifiées et constituent donc l'unique référence existante dans ce domaine.**

***La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)***

*Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1ère mutuelle de la Fonction publique territoriale en santé comme en maintien de salaire. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. Elle a fondé en 2011 avec 5 autres mutuelles le Groupe ISTYA qui avec 5,5 millions de personnes protégées, est le 1er groupe mutualiste de protection sociale en France.*

**Contact presse :**

Pierre Bernard, Directeur de la Communication de la MNT : [pierre.bernard@mnt.fr](mailto:pierre.bernard@mnt.fr) / 01 44 83 13 03

Dominique Dardel : [dominique.dardel@ad-convergence.com](mailto:dominique.dardel@ad-convergence.com) / 01 42 84 48 07